

## Registre des délibérations - Délibération n° 15 : 03/10/2017

### CRÉATION D'EMPLOIS

### CHARGÉ(E) DE GESTION ET DE SUIVI DES ESPACES NATURELS À TEMPS NON COMPLET

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le trois octobre à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentant du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Bruno Genzana
- **Représentants des Communes :**
  - Commune d'Arles : Alain Dervieux, Nicolas Koukas
  - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
  - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
  - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
  - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
  - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
  - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
  - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Gilles Ayme
  - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret  
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Bruno Genzana  
 Commune d'Arles : Bernard Bacchi à Alain Dervieux  
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard, Marc Minoretti à Jean-Paul Gay  
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas  
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan à Gilles Ayme

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari  
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud  
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel  
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence  
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône  
 Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,  
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue  
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue  
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

En exercice	Nombre de membres	
	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	58

Date de convocation 03/07/2017 RC – 370
---



Délibération n° 15 : 03/10/2017

**CRÉATION D'EMPLOIS  
CHARGÉ(E) DE GESTION ET DE SUIVI DES ESPACES NATURELS À TEMPS NON COMPLET**

Le Parc naturel régional de Camargue assure, depuis 2015, la cogestion des Theys de l'embouchure du Rhône avec la ville de Port Saint-Louis du Rhône. Le financement de cette mission s'effectue dans le cadre de la convention tripartite annuelle et bénéficie également d'une aide financière de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Les actions retenues concernent le suivi de milieux, la lutte contre les espèces invasives, l'accompagnement des espèces patrimoniales, et l'évaluation des actions réalisées sur le site.

Mme Violaine DOREAU a bénéficié d'un contrat aidé (CAE) depuis 2015 pour occuper ce poste à 20 heures. Ce financement de l'État a permis de compléter les aides déjà acquises. Aujourd'hui, ce type de financement n'étant plus renouvelable, il est proposé de créer un emploi de non titulaire de droit public à temps non complet de 24h30 pour une période de 1 an, renouvelable, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 2°. Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des Adjoints techniques, échelon 1 du grade, IB 374, IM 345.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Valide l'ouverture d'un poste d'agent contractuel à temps non complet pour occuper le poste de « chargé(e) de gestion et de suivi des espaces naturels » selon les conditions fixées ci-dessus ;
- Autorise le Président à recruter un agent contractuel pour la période donnée.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage effectué le

12 OCT. 2017

13 OCT. 2017

Le Président,  
Roland Chassain

